

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE ONZE JUIN

L'an deux mille vingt-six, le 11 Juin à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Madame Elisabeth MOTAS, Maire.

Etaient présents : BOISTIÈRE Boris, BOUILLON Bernadette, BRISARD Valentin, CHÉENE Françoise, COURTECUISSÉ Alban, DESPRES Denis, GAUDRÉ Arnaud, GÈZE Philippe, MARIE Florian, MOISY Jean-Pierre, MONNIER Isabelle, MOTAS Elisabeth, PETIT Jean-Marie, SINQUIN-LEGUAY Maryse, THIBAUDEAU Sylvie, TOURNERIE Mélaine, TROLIO Michèle, VÉCRIN Régis.

Absents excusés : BROULT Claude, pouvoir à Jean-Marie PETIT
BUCHARD Gwendoline, pouvoir à Florian MARIE
POSTEC Enora, pouvoir à Elisabeth MOTAS
RIOU Marie-Odile, pouvoir à Bernadette BOUILLON
ROCHELLE Maxime, pouvoir à Philippe GÈZE

Secrétaire de séance : Régis VÉCRIN

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 4 juin 2026

46-2026 : TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS DE RADON 2026/2027

Le conseil municipal décide de procéder à une augmentation de 2 % des tarifs du centre de loisirs municipal pour les vacances scolaires et les mercredis.

Les tarifs seront fixés comme suit à compter du 1^{er} Septembre 2026 :

TARIFS ENFANT CUA						
Quotient familial	TARIFS					
	1 enfant			2 enfants et +		
	Matin	Après-Midi	Journée	Matin	Après-Midi	Journée
0-630	2.72	3.63	7.39	2.23	2.99	6.26
631-975	3.78	5.06	9.88	3.28	4.38	8.70
976-1400	4.27	5.70	11.01	3.66	4.89	9.59
+ 1401	4.72	6.30	12.06	4.12	5.50	10.66

TARIFS ENFANT HORS CUA						
Quotient familial	TARIFS					
	1 enfant			2 enfants et +		
	Matin	Après-Midi	Journée	Matin	Après-Midi	Journée
0-630	5.07	6.76	12.87	4.53	6.05	11.62
631-975	5.51	7.33	13.88	4.98	6.64	12.66
976-1400	6.00	7.99	15.03	5.36	7.15	13.55
+ 1401	6.42	8.56	16.02	5.79	7.72	14.55

Sorties à la journée : 11 € 1/2 journée piscine : 5 € « Repas d'urgence » en cas d'oubli du panier repas : 6.91 €	Tarif garderie matin : 1 € Tarif garderie soir : 1 € Pénalité appliquée en cas de retard des parents à la garderie : 2.82 €
<u>Vacances scolaires</u> Panier repas (fourni par les parents) : 1.04 €	

Une réduction globale de 15 % sera effectuée pour toutes les inscriptions sur une semaine complète.

A noter que des participations financières peuvent être accordées aux familles domiciliées hors de la communauté urbaine d'Alençon. Dans ce cas, les participations accordées aux familles seront déduites des tarifs énoncés ci-dessus lors de la facturation et la commune en demandera le remboursement

Le secrétaire de séance,
Régis VÉCRIN



Pour copie conforme
Le Maire
Elisabeth MOTAS

